

ADM-167-2026

TRAVAUX PUBLICS

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION
64 Rue Alfred Jarreau

Michel RONFARD, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1 à L2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée le 22 juillet 2026 par la société SOLEILHAC – 205 Rue de l'Industrie – 77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE, tendant à obtenir l'autorisation de stationner un poids lourd sur la chaussée afin d'effectuer une livraison de matériaux,

Considérant que pour permettre la réalisation de cette livraison dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation à l'approche et au droit du chantier, 64 rue Alfred Jarreau à SAINT-MARCEL,

ARRÊTE

Article 1er : Du mercredi 5 août 2026 à 08H00 au mardi 15 septembre 2026 à 18 heures 00, à hauteur du n°64 rue Alfred Jarreau :

- Un poids lourd sera stationné sur la chaussée et sera déplacé suivant l'avancée des travaux,
- La chaussée sera rétrécie et la circulation s'effectuera sur une voie à hauteur et au droit du chantier, sur la voie située côté impair.

Article 2 : La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation réglementaire et nécessaire seront effectués par la société SOLEILHAC, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 3 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie de presse.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 31 juillet 2026

Le Maire,

Signé : Michel RONFARD

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture

le /

et publié, affiché ou notifié

le 31 JUL 2026

Le Maire
Michel RONFARD

